

Zone 14

Dispositions et numéros de zones		14	RÉSIDENTIEL CLASSE R1 - 1 LOGEMENT
1 Logement	R1	X	<p>Cette classe d'usage comprend toute habitation unifamiliale isolée d'un (1) logement.</p> <p>Bâtiment comprenant une seule unité de logement et destiné à loger un ménage.</p> <p>Habitation unifamiliale isolée: Habitation unifamiliale non adjacente à une autre habitation ou n'en faisant pas partie.</p> <p>Un logement additionnel est permis. Celui-ci doit occuper 25% ou moins de la superficie de plancher du bâtiment dans lequel il se trouve - ou - dans le cas où le logement additionnel est localisé au sous-sol, il peut occuper la totalité de celui-ci même si le pourcentage de cette occupation est supérieur à 25% - ou - dans le cas où le calcul du 25% est inférieur à 500 pieds carrés, ce minimum pourra toujours être majoré à 500 pieds carrés</p>
2 Logements	R2		
3 Logements	R3		
4 Logements	R4		
5 à 8 Logements	R5		
Maison mobile	R6		
Dépanneur	C1		
Commerce professionnel	C2		
Commerce de services (vente au détail)	C3		
Commerce récréo-touristique et artisanal	C4		
Commerce lourd	C5		
Commerce - recyclage d'automobiles	C6		
Commerce - salle de spectacle	C7		
Commerce - marché aux puces	C8		
Commerce – champ de tir	C9		
Commerce - terrain de camping	C10		<p>COMMUNAUTAIRE CLASSE COM 1- ESPACES ET ÉQUIPEMENT DE LOISIRS</p> <p>A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :</p> <p>Équipements sportifs et de loisirs; Espaces libres; Espaces verts; Kiosque d'information; Parcs; Terrains de jeux.</p>
Espaces et équipements de loisirs	COM1	X	
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2	X	<p>COMMUNAUTAIRE CLASSE COM2 - INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET DE SERVICES</p> <p>A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :</p> <p>Administration gouvernementale; Administration municipale; Aréna; Bâtiment communautaire; Bâtiment de culte; Bibliothèque; Centre d'accueil; Cimetière; Complexe récréatif; École; Établissement communautaire; Établissement d'éducation; Garderie; Logements pour personnes âgées</p>
Infrastructures publiques	P	X	
Parc de la Gatineau	PA		<p>GROUPE D'USAGE PUBLIC</p> <p>Sous le groupe d'usage public, sont réunis tous les bâtiments et espaces publics et para-publics qui ont comme principale vocation, les services publics; Maison des jeunes; Musée; Terminus.</p>
Extraction	EX		
Agricole	A		
Industriel léger et manufacture	I1		
Industriel lourd	I2		
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	
Marge latérale- bâtiment principal -		5	
Marge arrière - bâtiment principal -		2	
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ* (Section 4.4.3)		X	
Les aires tampons - art. 4.8			
Les zones de mouvements de masse - art. 4.11			
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:			
<p>(*) Route 148, Route 366, Chem in d'Eardley-Masham , Chemin du Lac-Des-Loups.</p>			